



Programme de formation

Intelligence artificielle, droit d'auteur et droits voisins

Objectifs :

L'utilisation grandissante d'outils d'intelligence artificielle soulève de nombreuses questions juridiques au regard des droits d'auteur et droits voisins. En travaillant à partir de données, textes, informations, voix, images, musiques, l'intelligence artificielle est susceptible de reprendre des créations protégées par un droit de propriété intellectuelle. Quel est l'état du droit aujourd'hui ? Qu'en est-il des risques, des litiges et des enjeux en matière de droit d'auteur et de droits voisins ?

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- identifier les titulaires de droits dans la création par l'IA
- mesurer les enjeux en matière de propriété intellectuelle pour les auteurs, les interprètes et les producteurs
- connaître les lois applicables actuellement
- adopter de bonnes pratiques au sein de son entreprise
- anticiper les risques et les litiges

A l'issue de cette formation, la structure ou le service développera des réflexes préventifs et sera en mesure d'identifier et de gérer les problématiques liées au droit d'auteur et aux droits voisins si elle est amenée à utiliser des créations issues d'IA ou si ses créations sont reprises.

Publics et prérequis :

Cette formation est destinée à toutes les personnes qui sont confrontées au droit d'auteur et aux droits voisins qu'elles occupent des positions décisionnelles ou opérationnelles. Elle est également ouverte aux agents des collectivités territoriales confrontés à ces questions.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports théoriques à des études de cas pratiques.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Définir les productions de l'intelligence artificielle

définition de l'intelligence artificielle

le traitements des données

la simulation des raisonnements humains (écriture, composition musicale, architecture)

la création d'images et d'univers visuels

traitement du langage naturel et reconnaissance vocale (traduction, imitation des voix)
la capacité d'apprentissage
IA et autres logiciels de création

Apprécier les enjeux en matière de droits d'auteurs
la notion d'originalité appliquée aux créations issues de l'IA
la détermination de l'auteur : concepteur de l'œuvre, concepteur du logiciel

Apprécier les enjeux en matière de droits voisins
la distinction entre la copie de l'original
la répartition des revenus dans l'industrie de la culture
la disparition des droits voisins de l'artiste interprète et des producteurs
les risques de discrimination et d'homogénéisation de la culture

Connaître les risques en matière de contrefaçon
les protections en cas de reprise d'œuvres existantes
le droit français actuel
la jurisprudence en France et dans le monde
l'IA et le droit européen
la création d'un droit sui generis

Prévenir les difficultés juridiques en cas d'utilisation de l'IA
le respect du droit d'auteur
les conditions générales d'utilisation des plateformes d'IA
établir des instructions claires au sein de l'entreprise

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenante.